

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213805120-20200213-2020_09-DE

**ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2020-09**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir : 00
Votants : 10

L'an deux mil vingt
Le 13 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint
Date de la convocation 07 février 2020

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2020

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL,

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD

ABSENTS : Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire que le taux de toutes les taxes communales augmente cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de conserver le taux des taxes en 2020 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30%

Taxe sur le foncier bâti : 18.20%

Taxe sur le foncier non bâti : 51.50%

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché

